



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

services à la personne et services à domicile

Question écrite n° 98638

Texte de la question

M. Didier Quentin appelle l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, sur la demande des personnes âgées vivant à domicile qui souhaitent la création d'un label certifiant la qualité de l'offre des entreprises de services à la personne, ainsi que du matériel paramédical. En effet, la majorité des personnes âgées vivent encore à domicile ou en milieu familial, ce qui les confronte, de plus en plus, aux marchés des services à la personne et de la vente de matériel paramédical, dont la croissance croît depuis 2006 de près de 12 %, en moyenne. Par ailleurs, près de 20 % de la population française a plus de 60 ans aujourd'hui. Ainsi, selon les données 2010 de la Fédération hospitalière de France, plus de 7 % de nos compatriotes auront plus de 80 ans en 2020. Les marchés en question sont donc voués à se développer encore plus fortement dans les années à venir, au risque d'y voir quelques opportunistes profiter de son expansion sans limite, par des méthodes malintentionnées. C'est pourquoi il lui demande les mesures qu'il entend prendre afin que les consommateurs puissent conforter leur confiance en direction des entreprises de ce secteur.

Données clés

Auteur : [M. Didier Quentin](#)

Circonscription : Charente-Maritime (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98638

Rubrique : Services

Ministère interrogé : Commerce, artisanat, PME, tourisme, services et consommation

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 janvier 2011, page 613

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)